L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 10 JUIN 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 10 juin.—Temperature assez agréable, ciel clair, vents du nord, temps partiellement couvert.

Temperature de 9 juin 1880.

Thermomètre de C. DUBAIGNE, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
Moyenne du matin	76	24
1 P. M.	86	30
5 P. M.	82	28
8 P. M.	84	29

Statistique météorologique.

Mercredi, 9 juin, 8 h. 56 P. M.

Température (Thermomètre placé dans les villes suivantes):

Augusta, Ga.	94	Louisville, Ky.	86
Galveston, Tex.	87	Memphis, Tenn.	91
Cedar Keys, Fla.	86	Mobile, Ala.	90
Cairo, Ill.	84	Montgomery, Ala.	92
Chattanooga, Tenn.	86	Nashville, Tenn.	86
Cincinnati, O.	86	New Orleans, La.	83
Davenport, Iowa.	79	Omaha, Neb.	84
Dubuque, Iowa.	82	Pensacola, Fla.	84
Dallas, Texas.	88	Savannah, Ga.	84
Fort Smith, Ark.	88	Shreveport, La.	93
Keokuk, Iowa.	82	St Louis, Mo.	88
Fort Wort, Fla.	88	St Paul, Minn.	73
Indianola, Tex.	76	Vicksburg, Miss.	91
Leavenworth, Kan.	82	Wilmington, N. C.	79

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux au ping bauns).

Augusta	—	Nashville, Tenn	3.06
Cairo, Ill.	7.01	New Orleans	7.06
Chattanooga, Tenn.	23.11	Omaha, Neb.	10.00
Cincinnati, O.	10.01	Pittsburgh, Pa.	2.00
Davenport, Iowa.	8.10	Shreveport, La.	12.02
Keokuk, Iowa.	10.04	St Louis, Mo.	17.04
La Crosse, Wis.	9.06	St Paul, Minn.	11.00
Leavenworth, Kan.	11.03	Vicksburg, Miss	24.00
Louisville, Ky.	6.00	Wilmington, N. C.	3.00
Memphis, Tenn.	18.04	Yankton	8.00

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

JAMES A. BARRY,
Sergeant signal Corps. U. S. A.

Mariages, Naissances et décès inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières vingt-quatre heures :

MARIAGE.—John H Dabdoiteis à Mlle Adeline Casey ;
Charles W J A L Ramm à Mlle Marie C Purcell ;
Auguste S Debon à Mlle Catherine Tation ;
Joseph Kuster à Mlle Anna Brandner ;
Wm Anderson à Mme Veuve Hannah Tharb.

NAISSANCES.—Mme Urban Koss, une fille, 24 mai ;
Mme J A Brown, un garçon, 2 avril ;
" W U Crouch, une fille, 2 mai ;
" Frank Hover, une fille, 18 mai ;
" Joseph Kabel, un garçon, 3 juin.

DÉCÈS.—Marie Sesse, c., 25 ans, au coin des rues Desaix et Dauphine, native de la N.-Orléans ;
Mme Johanna Roth, 25 ans, No 594 rue St-Claude, native de la Nlle-Orléans ;
E J Gibson, 8 mois, au coin des rues Urquhart et Champs-Elysées ;
Mary Sweney, 22 ans, Mc 144 rue Champs-Elysées, native de la Nlle-Orléans ;
Berthelemy Williams, 3 jours, No 352 rue Annunciation ;
Anna W Bode, 20 jours, No 94 rue de la Washington ;
Frank Doriocourt, 7 mois, rue Robertson, près de la rue Repagne ;
Jean Pierre, c., 5 mois, rue Congrès, près de la rue Amour ;
Francis Charleville, 52 ans, rue Valence, près de la rue Baronne, natif de la Louisiane ;
Mme Veuve K Haindel, 88 ans, No 209 rue Enghien, native d'Allemagne ;
Ignatz Koppel, 56 ans, rue Poland près de la rue Royale, natif d'Allemagne ;
Johanna Haya, 4 mois, No 16 rue Massatt ;
Wm Meyer, 3 ans, au coin des rues Royale et Independance ;
Sophie Miller, 6 mois, No 73 rue Dumaine ;
Michel Conrad, 4 ans, rue Piaisant près Centenaire ;
James Moseley, c., 1 an, No 346 rue Félicité ;
Eliz B Hopkins, 20 ans, No 77 rue Kempare Lestee C Planchard, 14 mois, No 715 rue Craps ;
Marie B Spitz, 5 ans, No 59 rue Delta.

Le bureau des commissaires créé par la loi 93 de 1880 s'est réuni, hier, à trois heures et demie, au *State-House*, dans le salon du gouverneur.

Le lieutenant-gouverneur, ex-officio chairman, occupait le fauteuil, MM. Jumel, Strong et Meyer assistaient à la séance.

Les réclamations de M. James Crowell, greffier du cinquième district judiciaire de la paroisse Iberville, se montant à $119 45 ; celles de A. D. Bernoudy, ex-greffier de la septième cour de district de la paroisse d'Orléans, pour $265 85 ; celles de John Burke, ex-greffier de la cour supérieure de district de la paroisse d'Orléans, ont été rejetées.

Le bureau, après une séance à huis clos, est revenu sur sa décision au sujet des réclamations de M. James A. Gresham ; il ne se prononcera définitivement qu'après l'arrêt de la cour sur ses réclamations.

Il a refusé de considérer les réclamations de Geo. P. Fernald, greffier de la quatrième cour de district de la paroisse d'Orléans.

Le secrétaire a été autorisé à délivrer des certificats à M. Eugène Waggaman pour le montant des réclamations approuvées le 8 du courant.

A quatre heures et demie, le bureau s'est ajourné à aujourd'hui à trois heures.

Un bruit.—Le bruit a cours, hier matin, qu'un nègre soupçonné avait tenté de se couper le cou. Il s'agissait de M. Ed. Burke, marchand de liqueurs au No 192 de la rue Tchoupitoulas.

M. Burke a des moyens, et se disposait à partir pour l'Europe. La rumeur a surpris tous les cercles où elle est parvenue.

Mme Burke, nie, de la manière la plus formelle, que son mari ait eu l'intention de se suicider; elle dit qu'il s'est blessé en tombant sur un escalier.

Cour criminelle.—Adrien Tignère, accusé d'obtention de marchandises sous de faux prétextes, n'a pu fournir un cautionnement. Renvoyé en prison.

A. Levy, accusé d'avoir acheté et expédié des marchandises sans paiement, a été relâché. Cautionnement de $250.

Belle Boynton, accusée de vol, a été mise en liberté. Cautionnement de $250.

Pablo Pons, accusé d'avoir blessé quelqu'un, a été relâché après qu'il eut donné un cautionnement de $1,000.

John Lassere, accusé de s'être introduit, le jour, dans une maison ; J. D. Alexander et A. Potts, accusés d'avoir des billets de la loterie (non autorisée) du Kentucky ; J. Sotgis, sur qui pèse la même accusation ; P. J. O'Brien et Laura Dean, accusés de voies de fait, ont fourni des cautionnements. Tous ces inculpés se sont déclarés innocents.

Robert Simmons s'est reconnu coupable de voies de fait. Cautionnement de $250 en attendant la sentence.

Le jugement d'Emma Williams, c., accusée de vol ; celui d'Henry Brown, accusé d'avoir déchargé une arme sur quelqu'un, ont été renvoyés indéfiniment.

Le jugement de Joseph Peterson ou Skinner ou Joseph Seymour, c, accusé d'avoir volé, le 13 mai, à M. John Warner, coin des rues Bienville et Franklin, une somme de $70 et un chapeau évalué à $5, a été ajourné à hier matin.

Cours du juge Mitchenberger.—Frank Pierce, déclaré suspect et dangereux, et accusé d'avoir des faux timbres et de faux imprimés de la compagnie du chemin de fer du Kansas et Pacifique, a dû fournir un cautionnement de $1000 pour répondre de sa comparution.

Odeste Lateur, c, accusé de vagabondage, a été envoyé à la maison de correction.

Frank Thomas, qu'un affidavit accuse de n'avoir aucun moyen d'existence, a été requis de donner un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Henry Clark, accusé d'obtention de marchandises sous de faux prétextes, a été renvoyé de la plainte.

Alex. Davis a été condamné à une amende de $20 ou à trente jours de prison, pour s'être battu et avoir troublé la paix. Pour attaque à main armée, il a été requis de donner un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement, il passera trente jours en prison.

Le juge a acquitté Julius Stewart, qu'un affidavit accusait d'attaque.

Maggie Buckley, accusée de voies de fait, a été condamnée à une amende de $10 ou à dix jours de prison, pour s'être battue et avoir troublé la paix.

Cour du juge Shoshan.—Joe Martin et E. Mohleser, accusés de porte d'armes cachées, ont été condamnés —le premier à une amende de $25 ou à trente jours de prison, le second à une amende de $20 ou à trente jours de prison.

Le juge a acquitté Joe Martin, d'attaque à main armée; E. Mohleser, de bris de paix ; M. Wheele de voies de fait; John McGinnis de menace de tuer J. H. Jackson.

Cora Ellis, pour voies de fait et menaces, a été requise de donner un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement, elle passera dix jours en prison.

Harry Campbell, accusé d'homicide, a dû fournir un cautionnement de $1000 en attendant l'interrogatoire.

Ventes immobilières au Bureau de l'enregistrement des hypothèques :

Dr Franz Wilhoft à Theodore Augustus Kempe, un terrain et bâtisses, 27x140, rue St-Claude, entre Abbé et Gérard . . . $6000
E. C. J. F. Lebée à Edward Wm Lebée, Trois terrains et bâtisses, 29x120, rue St-David, entre Pauline et Gérard . . . 2. Un terrain au même, 31x124, rue Esparza, entre Mandeville et Trévigne . . . 9400
Mme à Albert R. Lebée, un terrain et bâtisses, 19x81, rue St-Charles, entre Perdido et Gravier . . . 27450
Mme à Gustave Dubuet, deux terrains, 40 pieds 7½x118, rue Levée, entre Maurepas . . . 6180
Mme à Mme Mary C. D. Lebée, deux terrains et bâtisses, 27x108, rue Dauphine, entre St Patrick et Gravier . . . 9625
Mme à George W Lebée, un terrain et bâtisses, 60x62, rue St-Thomas, entre Harmony et Constantine . . . 6875
Mme Orleans Savings Institution à James Gordon, un terrain et bâtisses, 32x146, rue Tchoupitoulas, entre Bouscaren et Canal . . . 6100
Mme Caroline D. Lebaudy à Michael McQuade, un terrain et bâtisses, 31x125, rue Constantine, entre Prytania et Coliseum . . . 8000
Mme Mamie à Pierre Bassi, un terrain et bâtisses, 32x96, rue St-Claude, entre Gérard et Abbé . . . 6400
Mme à Mme Mary C. D. Lebée, deux terrains et bâtisses, 27x108, rue Dauphine, entre St Patrick et Gravier . . . 9625
Mme à George W Lebée, un terrain et bâtisses, 60x62, rue St-Thomas, entre Harmony et Constantine . . . 6875
Mme Orleans Savings Institution à James Gordon, un terrain et bâtisses, 32x146, rue Tchoupitoulas, entre Bouscaren et Canal . . . 6100
Mme Caroline D. Lebaudy à Michael McQuade, un terrain et bâtisses, 31x125, rue Constantine, entre Prytania et Coliseum . . . 8000
Mme à Pierre Bassi, un terrain et bâtisses, 32x96, rue St-Claude, entre Gérard et Abbé . . . 6400

Meurtre!—Les républicains de la douane se sont décidés, vingt-quatre heures après l'ajournement de la fameuse convention de Chicago, à saluer, par vingt-un coups de canon, la nomination de MM. Conkling et Arthur.

Le canon du capitaine Sambola a régulièrement retenti.

Louisiana Boat Club.—Régates au Bayou St-Jean.—L'élite de la population créole s'était réunie hier après-midi, sur les bords du vieux bayou St-Jean, pour assister à la troisième régate annuelle du Louisiana Boat Club—club de canotiers de la Louisiane.

Quatre joutes ont eu lieu : la première —*single scull shells*—entre le Fox, par Ernest Tertrou et le Tolly, par Joseph Yoscem.

A cinq heures et quart, le mot "Go" est prononcé et les deux canotiers partent ensemble; après une course vivement disputée, le Fox arrive premier, ayant fait la distance, un mille, en 8 minutes 26 secondes et quart, M. E. G. Musgrove, Partitre, a décidé que M. Tertrou n'avait pas dévié à la bouée ayant fait un *foul*, c'est-à-dire qu'il est entré dans les eaux de M. Yoscem ce qui a empêché ce dernier de le passer.

Les deuxième—*single scull wherries*—entre le "Bee" par S. P. Lewis et le "Minnie" par Henry Maspero, est partie à 5 heures 45 minutes. Au signal donné M. Maspero part le premier; à une petite distance du but un accident force M. Lewis à se retirer de la course, M. Maspero alors prend son temps et franchit le mille en 9 minutes 26 secondes et quart.

La troisième—double scull shells—entre le "Widgeon" par John A. Wogan, stroke, C. N. Wogan Jr., bow et le "Minnow" par A. J. Valeton, stroke, B. Tremoulet, bow.

A 5 heures 59 minutes les deux bateaux partent ensemble; le Widgeon avant d'arriver au détour tenait la tête et malgré tous les efforts de l'autre équipage il est arrivé au but le premier, ayant parcouru la même distance que les joutes précédentes en 8 minutes et une seconde.

Dans la quatrième et dernière joute—*Four Oared Outtrigged Gigs*—deux équipages se trouvaient en présence : le "Swallow", par C. N. Wogan Jr, No 1, A. J. Valeton No 2, Joe Yoscem No 3, John A. Wogan stroke, T. Musgrove coxswain, et le "Dolphin" par S. Escoffer Jr. No 1, Hy Maspero No 2, E. J. Soniat No 3, P. G. Maspero, coxswain.

Au signal du départ les deux équipages ont quitté le but ensemble; au bout de quelques secondes le "Swallow," a devancé le "Dolphin"; arrivé au pont en face de la rue Esplanade une goélette s'est trouvée sur leur chemin; à un signal des juges et de l'arbitre ils se sont arrêtés pour permettre à la goélette de passer, ce qui leur a occasionné un retard, puis ils sont repartis. Le "Swallow" n'a pas tardé à reprendre sa position et il a atteint le but le premier, ayant franchi un mille et demi en 12 minutes 19 secondes. Il a été chaleureusement applaudi par le public.

Les prix des joutes sont de magnifiques médailles ; elles ont été distribuées aux vainqueurs par M. F. E. Yuille.

La fête nautique s'est terminée par un beau bal.

Paragraphes.—M. A. R. Montgomery en appelé à la Cour Suprême des Etats-Unis, de l'arrêt des juges Woods et Bradley. On se souvient qu'il avait obtenu à la cour de circuit, un décret contre la Nlle-Orléans ; la municipalité tardant à lui transmettre la somme qu'elle avait été condamnée à lui payer, il demanda au tribunal de la forcer à lever le nécessaire par une taxe, mais les juges décidèrent qu'un décret ayant été inscrit et la somme figurant dans le budget, M. Montgomery n'a pas droit au mandamus ou ordre de prélèvement de l'impôt. C'est ce refus des magistrats qui a motivé l'appel au tribunal suprême.

—MM. J. C. Brown, vice-président du Texas Pacific Railroad Company ; James P. Scott, fils du colonel Thomas A. Scott et aide de son père, et plusieurs autres attachés de compagnies de chemin de fer, nous ont quittés hier soir. Le but de leur visite était d'examiner le chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Pacifique—celui de M. Wheelock—en vue d'un achat très probable.

—La société d'assistance des demoiselles et des jeunes gens donne son sixième grand pique-nique d'anniversaire, dimanche prochain, au parc Lafayer.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $19,735 21, dont $2,185 32, provenant du département du revenu intérieur, $855 50, en or, $290 77, en argent, et $312, en billets ; provenant de la douane, $14,000 du bureau de poste, $2,091 62, de différentes sources.

—Le capitaine Jas. D. Edwards a été élu lieutenant-colonel du régiment d'artillerie de campagne de la Louisiane, le major P. L. Bonny, à qui le grade revenait, ne l'ayant pas accepté.

—Les juges du Southern Yacht Club ayant décidé, après avoir entendu les témoins, que la régate de lundi dernier est nulle, une seconde course devra avoir lieu; elle est fixée au 24 du courant.

—Le juge de la cour criminelle supérieure vient d'ordonner aux commissaires de jurés de tirer de la roue trois cent cinquante noms d'ici au 15 du courant. Les citoyens que le sort aura désignés devront se présenter à la cour, le lundi, 5 juillet, à 10 heures.

—Adolphe Hale ou Dutchie, et John O'Shaughnessey, accusés de complicité dans l'incendie du chargement de coton du navire "Iron Cross" ont été relâchés hier matin. Sur le cautionnement (cinq mille piastres) du premier, figurent H. J. Cotton pour $1500; Mme Mary Glennon pour $2000, Mme Maria McGiven pour $1500; sur le cautionnement (dix mille piastres) du second, M. McAuda figure pour $3000, H. B. Whitage pour $2000, N. Walter pour $2000, Thomas Semeon pour $3000.—Les deux autres prévenus —John O'Connor et Samuel Symonds—sont toujours à la prison de paroisse.—On sait que Thomas Melin a été condamné à une amende de $500 et à deux ans de prison et Charles Johnson la décision du juge, auquel il a demandé une nouvelle audition de cause.

—Deux employés de la maison Lucas E. Moore, rue Gravier, se sont distribué des coups de cravache, hier matin, sur le trottoir du magasin, et en présence d'une foule que l'opération avait attiré sur les lieux.

—Dan McGregor, charpentier, qui travaille à l'hôtel en voie de construction à l'extrémité du Nouveau Canal, a eu l'épaule droite démise par la chûte d'une pièce de bois. On l'a transporté à l'hôpital.

—Le ministère public a renoncé, hier matin, à la poursuite de Berry Russell, accusé de détournement de fonds au préjudice de la banque de Lafayette. Un décret rendu à la cour suprême, dans le procès Palmer, frappe de nullité le premier acte d'accusation. Un second, présenté immédiatement après, a été suivi de l'arrestation de l'inculpé et d'une demande de cautionnement plus élevé.

—Les Continental Guards partent, samedi, pour Boston ; ils assisteront à la célébration du centenaire de la bataille de Bunker Hill.

—Les autorités municipales vont demander aux capitalistes un emprunt au bénéfice des instituteurs et des instituteurs des écoles publiques. Elles leur offriront en garantie les certificats des mois de juin et de juillet.

—Hier, le gouverneur a nommé M. Wm B. Tertrou, de Jefferson, et M. Wm J. Kelley, de St Charles, membres du "Board of Levee commissioners" pour le troisième district.

—Hier, à quatre heures de l'après-midi, John Bell, petit garçon, âgé de sept ans, est tombé dans le fleuve au pied de la rue St. Ferdinand et s'est noyé.

—Alex. Jackson et Minnie Robinson, c., ont été arrêtés dans la rue Franklin, entre les rues Douanes et Bienville, pour avoir troublé la paix.

—Samuel Alfred et John Hill pour s'être battus et avoir troublé la paix, ont été écroués à la station du second precinct.

—Henry Kennedy et Elizabeth Hudson, tous deux de couleur, ont été arrêtés hier soir, à six heures et demie, dans la rue Girod, près de la rue Franklin, pour s'être battus et avoir troublé la paix.

—Hier soir, à huit heures et demie, Richmond Cook, c., accusé de vol, a été écroué à la station centrale.

Fièvre Jaune—Le Bureau National de santé rapporte que ce fléau est l'emploi constant du sang de taureau comme remède pour purger le sang de matières nuisibles et celui qui en connaît son entière efficacité et la parfaite innocuité de la fièvre jaune "Warner's Safe Kidney and Liver Cure," employé en connexion avec les "Warner's Safe Pills." Ce remède prévoit de la fièvre jaune et de toutes les fièvres infectieuses, ces remèdes n'ont pas d'égaux.

—On annonce la mort de M. François Marrast, ancien député des Landes, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

Né à Bayonne en 1800, François Marrast se destina d'abord à l'état militaire et parvint au grade de sous-lieutenant; mais, entraîné par son humeur aventureuse, il s'embarque pour Pâlmdrique et mit pendant plusieurs années son épée au service des colonies insurgées contre la colonie espagnole. Rentré en France après 1830, il se livra à des travaux importants d'agriculture. 1848 lui ouvrit la carrière politique. Successivement élu membre de la Constituante et de la Législative, il fut de ceux qui se rallièrent au président après le coup d'Etat, et fit partie de la commission consultative. Elle lui y représente le circonscription de Mont-de-Marsan au Corps Législatif jusqu'aux élections de 1863, où elle élues ces mêmes à M. de Gallondet.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 126] LOI

Pour pourvoir à la liquidation de tous les certificats de dette vallides émis par le Bureau des écoles publiques de la Nouvelle-Orléans et par les Bureaux d'écoles de paroisse dans tout l'Etat pour la portion de payement par l'Etat des salaires des professeurs et des surveillants et pour les frais nécessaires des Ecoles publiques avant le 1er janvier 1880, et pour rendre ces certificats recevables pour les taxes et les licences arriérées, intérêts, pénalités, frais, émoluments et charges.

Sec. 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que tous les certificats de dettes vallides émis par le bureau d'école de la ville de la Nouvelle-Orléans et par tous les bureaux d'école de paroisse dans tout l'Etat, pour la portion de l'Etat dans le payement des salaires des professeurs et des instituteurs, et pour les frais nécessaires des Ecoles publiques, avant le 1er janvier 1880, peuvent être soumis au surintendant de l'éducation publique et s'il les approuve comme vallides les dits certificats pourront être présentés à l'auditeur des comptes publics, qui tirera son mandat pour le principal des dits mandats sur le trésorier d'Etat, et énoncera distinctement sur chacun des dits mandats qu'il est payable seulement sur les taxes et licences du fonds général d'école, dues à l'Etat de la Louisiane, avant le 1er janvier 1880, et collectées subséquemment à cette date.

Sec. 2. Que les dits mandats peuvent être présentés à l'Auditeur des comptes publics, au Trésorier d'Etat et à l'Avocat-général, qui les examineront et s'ils les trouvent vallides, les dits officiers endosseront les dits mandats comme vallides, et quand ils auront été rendus aux dits officiers et par eux enregistrés et cancelés, il sera délivré aux porteurs des dits mandats des certificats en sommes de cinq, dix, vingt ou cinquante piastres, suivant le désir des dits porteurs, et ces certificats seront recevables pour toutes les taxes et licences dues à l'Etat subséquemment au 1er janvier 1879 et avant le 1er janvier 1880, excepté les taxes dûes au fond d'intérêt on-de levée.

Sec. 3. Que le détenteur de tous les certificats que l'Auditeur, le Trésorier et l'Avocat-Général auront émis pour les mandats vallides de l'Auditeur, dûs le 1er janvier 1880, conformément à l'ordonnance constitutionnelle de secours pour les contribuables délinquants et après la mise à part d'une somme d'argent provenant des collecteurs des taxes et licences arriérées dues à l'Etat avant le 1er janvier 1879, pour payer le capital et l'intérêt des bons de cinq piastres émis conformément à ladite ordonnance, les certificats stipulés dans la section 2 de cette loi seront reçus pour toutes taxes et licences dues à l'Etat avant le 1er janvier 1879 et pour tous intérêts, pénalités, frais, émoluments et charges, excepté pour les taxes dues au fond d'intérêt et de levée.

Sec. 4. Qu'aussitôt que tous les certificats auront été retirés et qu'il aura été pleinement pourvu aux bons de cinq piastres, comme il est dit dans la section 3 de cette loi, l'Auditeur des Comptes Publics, en sera immédiatement connaître le fait aux collecteurs de taxe et aux shérifs dans tout l'Etat; et les dits certificats émis sous la section 2 de cette loi, seront reçus pour toutes taxes et licences dues à l'Etat avant 1879, et pour tout intérêt, pénalités, frais, émoluments et charges, excepté les taxes dues au fonds d'intérêt et de levée, et pourront être offerts en payement de propriétés achetées ou confisquées par l'Etat et vendues subsvant la loi de l'Assemblée Générale relative à la vente des dites propriétés, comme représentant les taxes dues au fonds d'école et au fonds général et aux intérêts, pénalités, frais, émoluments et charges.

Sec. 5. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec la présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 127] LOI

Pour pourvoir à la nomination d'un surintendant et autres officiers et employés du Nouveau Canal et du Chemin coquillé, prescrivant ses devoirs, fixant son salaire et limitant les dépenses du dit Canal et du dit Chemin.

PREAMBULE.

Attendu que l'article 180 de la Constitution de l'Etat porte que le Nouveau Canal et le Chemin Coquillé ne seront ni affermés ni aliénés; et attendu qu'il porte en outre que la Législature à sa première session après la ratification de la Constitution pourvoira à la nomination d'un surintendant et crébtera telles autres lois pour régler et certaines mesures financières du dit Nouveau Canal et Chemin Coquillé que cela pourra être jugé nécessaire; c'est pourquoi,

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, que le gouverneur, sur la recommandation désespérance et de propriétaires de navires et embarcations, faisant des affaires sur le dit canal ou bassin, nommera pour l'administrer, un surintendant pour le nouveau canal et le chemin coquillé, qui occupera sa place pendant quatre ans, à moins qu'il ne soit révoqué de la manière et pour les causes énoncées ci-après. Il donnera, avec de bonnes et solvables garanties, un cautionnement de dix mille piastres, approuvé par le gouverneur, pour l'accomplissement fidèle de ses devoirs et des devoirs de tous les officiers et employés, ses subordonnés dans l'administration des affaires du dit nouveau canal et du chemin coquillé, et il est par la présente autorisé à exiger de chaque de ses employés telles garanties qu'il jugera convenables; pourvu que le dit cautionnement ne soit pas au dessus de la moitié de celui du surintendant. Le salaire du surintendant sera de dix huit cents piastres par an, payable mensuellement sur son propre mandat.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., qu'il est alloué au surintendant pour la gérance et la conduite des affaires du dit canal et du dit chemin, deux mille piastres, comme il est dit dans la section 7 de cette loi, l'Auditeur des Comptes Publics, en fera immédiatement connaître le fait aux collecteurs de taxe et aux shérifs dans tout l'Etat; et les dits certificats émis sous la section 2 de cette loi, seront reçus pour toutes taxes et licences dues à l'Etat avant 1879, et pour tout intérêt, pénalités, frais, émoluments et charges, excepté les taxes dues au fonds d'intérêt et de levée, et pourront être offerts en payement de propriétés achetées ou confisquées par l'Etat et vendues suivant la loi de l'Assemblée Générale relative à la vente des dites propriétés, comme représentant les taxes dues au fonds d'école et au fonds général et aux intérêts, pénalités, frais, émoluments et charges.

Sec. 5. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec la présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

LOI

Pour pourvoir à la nomination d'un surintendant et autres officiers et employés du Nouveau Canal et du Chemin Coquillé, prescrivant ses devoirs, fixant son salaire et limitant les dépenses du dit Canal et du dit Chemin.

PREAMBULE.

Attendu que l'article 180 de la Constitution de l'Etat porte que le Nouveau Canal et le Chemin Coquillé ne seront ni affermés ni aliénés; et attendu qu'il porte en outre que la Législature à sa première session après la ratification de la Constitution pourvoira à la nomination d'un surintendant et crébtera telles autres lois pour régler et certaines mesures financières du dit Nouveau Canal et Chemin Coquillé que cela pourra être jugé nécessaire; c'est pourquoi,

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, que le gouverneur, sur la recommandation désespérance et de propriétaires de navires et embarcations, faisant des affaires sur le dit canal ou bassin, nommera pour l'administrer, un surintendant pour le nouveau canal et le chemin coquillé, qui occupera sa place pendant quatre ans, à moins qu'il ne soit révoqué de la manière et pour les causes énoncées ci-après. Il donnera, avec de bonnes et solvables garanties, un cautionnement de dix mille piastres, approuvé par le gouverneur, pour l'accomplissement fidèle de ses devoirs et des devoirs de tous les officiers et employés, ses subordonnés dans l'administration des affaires du dit nouveau canal et du chemin coquillé, et il est par la présente autorisé à exiger de chaque de ses employés telles garanties qu'il jugera convenables; pourvu que le dit cautionnement ne soit pas au dessus de la moitié de celui du surintendant. Le salaire du surintendant sera de dix huit cents piastres par an, payable mensuellement sur son propre mandat.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., qu'il est alloué au surintendant pour la gérance et la conduite des affaires du dit canal et du dit chemin, deux mille piastres, comme il est dit dans la section 7 de cette loi, l'Auditeur des Comptes Publics, en fera immédiatement connaître le fait aux collecteurs de taxe et aux shérifs dans tout l'Etat; et les dits certificats émis sous la section 2 de cette loi, seront reçus pour toutes taxes et licences dues à l'Etat avant 1879, et pour tout intérêt, pénalités, frais, émoluments et charges, excepté les taxes dues au fonds d'intérêt et de levée, et pourront être offerts en payement de propriétés achetées ou confisquées par l'Etat et vendues suivant la loi de l'Assemblée Générale relative à la vente des dites propriétés, comme représentant les taxes dues au fonds d'école et au fonds général et aux intérêts, pénalités, frais, émoluments et charges.

Sec. 3. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec la présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Ratification du traité des indemnités franco-américaines.

Paris, 9—Le Sénat a adopté le bill qui approuve la convention qui règle les indemnités dûes à la France par les Etats-Unis pour dommages subis pendant la guerre par des Français.

Autre duel entre journalistes

Paris, 9—Un duel a l'épée a eu lieu sur le territoire belge entre M. Lepelletier, du Mot d'Ordre, et M. Villar, jadis attaché au Gaulois. Ce dernier a été blessé deux fois au bras et à l'épaule.

Exécution des décrets. Expulsion des Jésuites. Les préfets des départements ceux-ci occupés à Paris.

Londres, 9—Une dépêche de Paris au Times dit : Les préfets des départements dans lesquels les Jésuites ont des établissements ont été reçus par le ministre de l'intérieur, dimanche dernier, pour recevoir des instructions verbales, relativement à l'exécution des décrets contre les sociétés religieuses non autorisées.

Il est arrêté que les préfets seront informés que les autres ordres non autorisés. Les Jésuites ne sont pas invités comme les autres ordres, à demander l'autorisation. On leur ordonne de se dissoudre et de quitter le pays. La dispersion doit disparaître et s'exécuter immédiatement qu'elle coupe pour s'y livrer à l'enseignement.

Cependant on leur accorde un répit jusqu'au 31 août.

Les autres ordres non autorisés recevront avant le 30 une sommation officielle de déclarer s'ils ont l'intention de se soumettre aux décrets. Les préfets sont convaincus que peu d'ordres présenteront leurs statuts ; le ministre est de même avis; mail il croit qu'il peut y avoir des exceptions.

Incorporation de l'Elbe inférieur au Zollverein. Le bill ecclésiastique.

Berlin, 9—Au Bundesrath, aujourd'hui, sous la présidence du prince de Bismark, la proposition d'incorporer l'Elbe inférieur au Zollverein a été adoptée à une grande majorité.

Dans le courant du bill ecclésiastique, Herr Von Puttkammer, ministre des affaires ecclésiastiques, a consenti à fixer le 1er janvier 1882 comme date de la mise en vigueur du bill.

Budget supplémentaire — M. Gladstone attaquant le système financier du cabinet Beaconsfield.

Londres, 9—Le Morning Post dit: Le Chambre des Communes sera priée demain de ne transformer en comité général pour discuter certaines mesures financières, sous formede budget supplémentaire, que doit présenter M. Gladstone. Il est probable aussi que l'on rejetera une partie des dépenses de la guerre de l'Afghanistan sur le revenu impérial.

Le Morning Telegraph dit : On annonce que M. Gladstone parlera à la Chambre des Communes et y attaquera le système financier du dernier cabinet.

Demande de secours au lord-maire de Dublin.

Londres, 9—Le lord-maire de Dublin a télégraphié au maire de chaque ville des Etats-Unis et du Canada qu'il existe encore une grande détresse en Irlande, spécialement parmi les petits fermiers. Il demande des secours de la part du comité du Mansion House pour faire face aux nécessités de la situation.

L'émigration de la Grande Bretagne.

Londres, 9—Les rapports de la Mersey sur l'émigration constatent que 45 navires portant 21,127 passagers sont partis pour les Etats-Unis; 13 navires portant 3907 passagers pour l'Amérique anglaise du nord; 6 navires portant 107 passagers pour l'Amérique du Sud.

Le nombre total des émigrants pour le mois de mai est de 29,792 dont 7926 sont Anglais, 6330 Irlandais, 276 Ecossais, le reste, d'autres nationalités. Comparée avec celle de mai de l'an dernier, l'émigration de cette année s'est accrue du chiffre énorme de 12,934.

Les dernières cérémonies des funérailles de l'impératrice.

St-Petersbourg, 9—Le corps de l'impératrice a été exposé dans la citadelle de Petrovisky hier soir, dans un magnifique cercueil doré. La figure n'était couverte que d'un voile transparent. Il y avait autour du cercueil une profusion de fleurs.

Ce matin, à 10 heures, tous les grands-ducs, les grandes-duchesses, les princes et les fonctionnaires se sont réunis à la Forteresse pour assister aux cérémonies funèbres. La messe des morts a été dite par le Métropolitain de Moscou. L'ex-pereur a placé l'hermine impérial autour du corps. Le cercueil a été fermé et porté dans la voûte par l'empereur et les grands-ducs.

Les forts et les cloches ont donné le salut de la suprême séparation. Quand le corps est descendu dans la caveau, l'empereur a jeté la première une pelle de poignées de terre. La cérémonie s'est terminée ainsi.

Fièvre jaune à bord d'un navire.

Québec, 9—La barque Glen Monarch, venant de Rio Janeiro, a été mise en quarantaine à Gross Ile. Il y avait 16 cas de fièvre jaune à bord.

Convention démocratique d'Etat du Maryland.

Baltimore, 9 — La convention démocratique d'Etat s'est assemblée aujourd'hui et a dû un siège délégué à la convention de Cincinnati. Le plus parfaite harmonie n'a cessé de régner durant les délibérations. Les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Aucune instruction spéciale n'a été donnée aux délégués; il a été seulement exprimé la plus grande confiance dans l'habileté et le patriotisme du sénateur Bayard, du Delaware.

Convention démocratique d'Etat, Indiana.

Indianapolis, 9—La convention démocratique d'Etat s'est assemblée, ce matin. Il y avait plus 3000 personnes dans la salle. L'ex-gouverneur Hendricks a été nommé président permanent. Le convention a donné aux délégués pouvoir de présenter comme candidat à la présidence Th. Hendricks et à voter unanimement pour lui. La convention a choisi ensuite le ticket d'Etat.

Convention démocratique de l'Etat de Georgie.

Atlanta, 9—La Convention démocratique d'Etat s'est assemblée aujourd'hui; elle était très nombreuse. Les délégués à Cincinnati ont été nommés. Le seul pour Fouin, à l'exception de 1 pour Tilden et à pour Bayard.

CONGRES.

Sénat.

M. Davis, Vis. de Forest, du comité des allocations, rapporte la résolution concernante fixant l'ajournement au 10 juin, à midi,